

**Direction Générale/Direction de la Prévention
et de la Sécurité
Service Police Municipale
JPB/CT/HD**

ARRÊTÉ N°59/2023

Objet: Arrêté portant autorisation de passage de véhicules sono sur le territoire de la commune dans le cadre de l'installation du Cirque Francky, Place Jean Jaurès pour la période du 12 au 27 mars 2023.

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-12 (2°), L 2214-4 et L 2215-7,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 571-1 à L 571-26, R 571-1 à R 571-97,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et 2, L 1421-4, L 1422-1, R 1334-30 à R 1334-37 et R 1337-6 à R 1337-10-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-0244 du 1^{er} mars 2012, relatif à la lutte contre le bruit dans le Département du Val d'Oise,

Vu l'arrêté du Maire n°58/2023 portant autorisation d'installation du Cirque Francky Place Jean Jaurès, d'occupation temporaire du domaine public, de réglementation de la circulation et du stationnement sur ladite place pour la période du 12 au 27 mars 2023,

Vu la demande présentée par le cirque Francky aux fins d'autorisation du passage de véhicules-sono sur le territoire de la commune dans le cadre de la promotion et de l'information aux habitants de l'installation du cirque et de ses horaires d'ouverture et de fermeture,

Considérant le souhait de la Ville de répondre favorablement à cette demande,

Considérant toutefois dans le souci de respecter la tranquillité des habitants de réglementer le passage des véhicules sono.

Hôtel de ville
66, rue de Paris

B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'installation sur le territoire de la commune du cirque Francky, sont autorisés à effectuer des passages en voitures sono durant la période du 13 au 26 mars 2023 de 10h à 12h et de 14h à 16h les véhicules suivants :

- Renault Traffic propriété de Monsieur Luciano Gougou, immatriculé BW-260-AQ
- Renault Master, propriété de Madame Cécile Faller, immatriculé CR-244-HE

Article 2 : Tout passage en dehors des horaires mentionnés au présent arrêté expose les contrevenants au retrait de la présente autorisation.

Article 3 : L'affichage des copies du présent arrêté est effectué par les services de la Ville au moins 48 heures à l'avance sur les panneaux administratifs municipaux prévus à cet effet.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de police et la Police municipale et tous les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Directrice Générale Adjointe des Services chargée de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique,
- Monsieur le Directeur Adjoint de la Prévention et de la Sécurité,
- Madame la Commissaire de Police,
- Madame la Cheffe de service de la Police Municipale,
- Aux intéressés.

Fait à Gonesse, le 23 février 2023,

**Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire,**



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

02 MARS 2023

Mis en ligne le :

02 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Corine TAILLER



Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Arrêté portant autorisation de passage de véhicules sono sur le territoire

Objet de l'acte : de la commune dans le cadre de l'installation du Cirque Francky, Place
Jean Jaurès pour la période du 12 au 27 mars 2023.

.....
Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 02/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023ARRETE59

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230223-2023ARRETE59-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Arrêté 59.pdf (99_AR-095-219502770-20230223-2023ARRETE59-AR-1-
1_1.pdf)